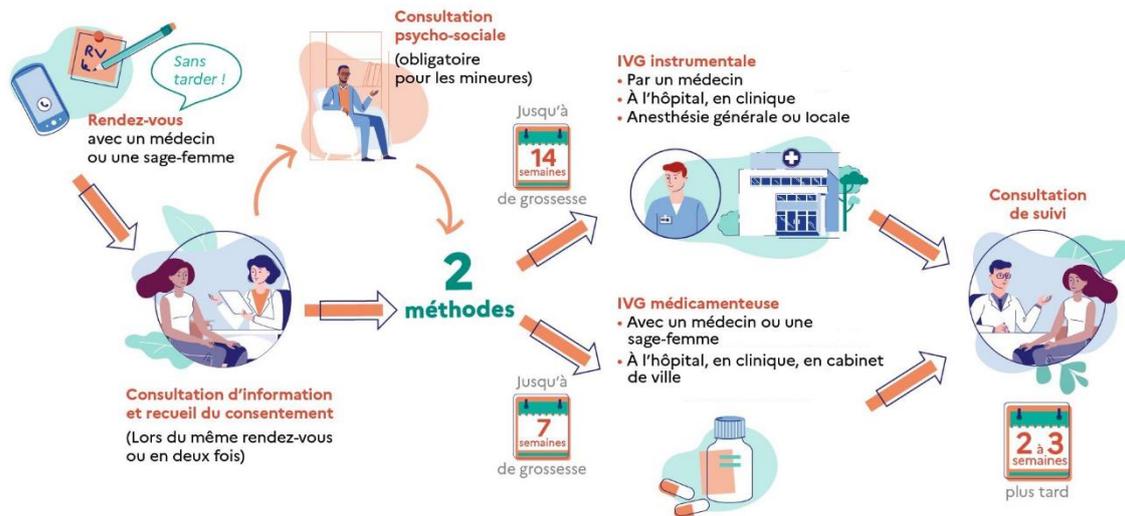




L'interruption volontaire de grossesse en Polynésie française

v31/07/2024

L'IVG étape par étape



Source : <https://ivg.gouv.fr/>

Quels établissements peuvent pratiquer des IVG instrumentales et médicamenteuses ?

TAHITI	CHPF (Pirae)	Standart ou Service orthogénie 40 48 62 62 40 48 62 89
	Clinique Cardella (Papeete)	40 46 04 00
	Clinique Paofai (Papeete)	40 46 18 18
Iles sous le vent	Hôpital d'Uturoa (Raiatea)	40 600 800
Marquises	Hôpital Louis Rollin (Nuku Hiva)	40 910 200

Références réglementaires :

- « Interruption volontaire de grossesse - Code de la santé publique dans sa version applicable en Polynésie française »

- Loi du pays n° 2021-36 du 9 août 2021 relative à l'interruption volontaire de grossesse

- Arrêté n° 637 CM du 4 mai 2022 portant application de la loi du pays n° 2021-36 du 9 août 2021 relative à l'interruption volontaire de grossesse

- Arrêté n° 647 CM du 5 mai 2022 fixant le tarif forfaitaire de l'interruption volontaire de grossesse



Quels médecins ou sages-femmes peuvent réaliser des IVG médicamenteuses en cabinet ?

En convention avec la Clinique Paofai :	<ul style="list-style-type: none"> • Dr AGENOR • Dr Al Wardi • Dr BERTRAND • Dr Feidt • Dr Sandrock • Dr Thibault • Dr Tran
--	--

Qui est habilité à réaliser une consultation non médicale, dite aussi psycho-sociale ?

Toutes les femmes peuvent demander une consultation psychosociale.
C'est obligatoire si vous avez moins de 18 ans.

Direction de la Santé (DSP)	Mme Xiujuan ZHONG épouse JOUSSIN, psychologue clinicienne
Direction de la Solidarité, de la Famille et de l'Égalité (DSFE) (Raiatea)	Mme Tereata GUILLOUX, assistante de service social
Fare Tama Hau (Tahiti)	M. Jean-Marie BRUNEAU, psychologue clinicien
	Mme Leilanie FLORENTIN, psychologue clinicienne
	Mme Marion DUPRE, Psychologue
	Mme Ellen GATINEAU, éducatrice spécialisée
	Mme Michelle GUILLEM, éducatrice spécialisée
	Mme Perrine LEMAIRE, éducatrice spécialisée
	Mme Marie MAMATUI, psychologue clinicienne
	Mme Anaïs MONNERET, psychologue clinicienne
	Mme Fanny PEUDUPIN, psychologue clinicienne
	Mme Nadège PEYTAVY, éducatrice spécialisée
	M. Théo RODRIGUEZ DIAZ, éducateur spécialisé
	Mme Vaiana SAMG-MOUIT, psychologue clinicienne
	Mme Heitini TAURUA, éducatrice spécialisée.

Références réglementaires :

- « Interruption volontaire de grossesse - Code de la santé publique dans sa version applicable en Polynésie française »

- Loi du pays n° 2021-36 du 9 août 2021 relative à l'interruption volontaire de grossesse

- Arrêté n° 637 CM du 4 mai 2022 portant application de la loi du pays n° 2021-36 du 9 août 2021 relative à l'interruption volontaire de grossesse

- Arrêté n° 647 CM du 5 mai 2022 fixant le tarif forfaitaire de l'interruption volontaire de grossesse